

"Une trop bruyante solitude". Robert Arnauld d'Andilly, solitaire de Port-Royal, et le pouvoir royal (1643-1674)

Rémi Mathis

▶ **To cite this version:**

Rémi Mathis. "Une trop bruyante solitude". Robert Arnauld d'Andilly, solitaire de Port-Royal, et le pouvoir royal (1643-1674). Papers on French Seventeenth Century Literature, 2010, 73, pp.337-352. halshs-00533536

HAL Id: halshs-00533536
https://shs.hal.science/halshs-00533536

Submitted on 1 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Une trop bruyante solitude ». Robert Arnauld d'Andilly, solitaire de Port-Royal, et le pouvoir royal (1643-1674)

RÉMI MATHIS
(Université de Paris IV-Sorbonne)

Si l'on veut bien grossir les traits du paysage moral à l'âge classique, il y existe trois grandes vocations humaines : l'héroïsme, la sainteté et l'honnêteté. Si, a posteriori, la vie de Robert Arnauld d'Andilly semble constamment hésiter entre ces deux derniers pôles, la religion n'entre que relativement tard dans sa vie. Né en 1589, il passe ses premières années dans l'entourage de ses oncles, commis de Sully et fidèles du pouvoir d'Henri IV[1]. Ainsi, lorsque sa sœur, la mère Angélique, décide de fermer le monastère dont elle est abbesse – Port-Royal – à ses proches afin de restaurer la règle dans toute sa pureté et qu'elle refuse de voir ses parents lors de la fameuse journée du Guichet (1609), Robert est le premier à la traiter de « monstre d'ingratitude », de « parricide » et à condamner un geste si contraire au respect dû à sa famille.

Pourtant, par le biais de rencontres, cet homme est lui aussi pris dans le mouvement de la Réforme catholique. Il rencontre François de Sales et Bérulle l'honore de son amitié[2]. Mais la personnalité qui le marque le plus est sans doute Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran en Poitou, qu'il présente aux sœurs de Port-Royal et qui joue un rôle de premier plan dans l'histoire du jansénisme, malgré sa mort prématurée en 1643. On voit ainsi

1 Rémi Mathis, « Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XIV », 2 vol., thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2007, résumé dans *Positions des thèses…* (Paris : École des Chartes, 2007), pp. 133-141.

2 « Une des personnes qui m'est plus conjointe d'amitié particulière et d'obligation plus étroite est M. d'Andilly. » (Lettre de Bérulle à Bertin, 15 fév. 1621, éd. Dagens, t. II, p. 200 cité par Jean Orcibal, *Les origines du jansénisme II, Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps, 1581-1638* (Paris-Louvain, 1947), p. 230).

d'Andilly composer – et publier – des vers chrétiens dès 1626[3]. À l'issue d'un long processus où le retrait de son cousin Antoine Le Maistre et la mort de sa femme jouent un rôle, cet homme à la vie mondaine très active nourrit peu à peu la volonté de se retirer du monde pour vivre avec les Solitaires de Port-Royal, c'est-à-dire dans un « monde à part » où, sans que la vie soit réglée par une règle religieuse ou des vœux, les habitudes du monde n'ont pas cours et sont annulées au profit d'un *ethos* particulier.

Pourtant, bien que d'Andilly se trouve pendant près de trente ans dans les Granges du monastère ou exilé chez son fils à Pomponne, on le voit pris dans un double mouvement. D'une part, bien que d'Andilly se veuille hors du monde, il est amené à s'y impliquer en raison des polémiques aux ressorts à la fois politiques et religieux au centre desquelles se trouve Port-Royal – le monde va vers lui. D'autre part, ses réflexes de courtisan et les intérêts qu'il conserve dans le monde le portent à s'en préoccuper et y rentrer périodiquement pour intervenir dans des affaires – il va vers le monde.

La grande ambiguïté de cette solitude prétendue est plaisamment soulignée par Cécile Gazier, qui désigne d'Andilly comme « le courtisan anachorète[4] ». Comment « l'ami universel » pourrait-il être « solitaire » ? Peut-on changer un chien en sanglier ? Son comportement vient donc questionner la notion même de solitude et de retrait du monde, puisque peu de lieux font autant de bruit que le désert de Port-Royal à cette époque. Surtout, l'attitude de d'Andilly inclut la notion de « solitude » et de « retrait » dans un discours politique qu'il élabore afin de faire passer ses idées : il y a chez lui une « politique de la solitude » qui tente d'influer sur la gestion des affaires les plus diverses, en particulier religieuses, par le roi. Dans cette période où l'encadrement par le pouvoir royal est extrêmement faible, où l'État est encore peu structuré, il est a priori très facile de se mettre à l'écart du monde. Le paradoxe de d'Andilly consiste en ce qu'il ne veut pas tout à fait se placer à part – il se sent des responsabilités – tandis que le pouvoir royal ne veut pas le laisser sans surveillance car il a implicitement senti que cette retraite n'en était pas une – la distance géographique n'est pas tout. Dès lors, fondée sur ces malentendus, la retraite de d'Andilly ne peut donner lieu – en reprenant le titre du superbe roman de Bohumil Hrabal – qu'à « une trop bruyante solitude ».

I. Entre solitude et influence

Les Solitaires sont un groupe informel de laïcs – sans que les prêtres soient exclus – qui ont décidé de vivre hors du monde, entre eux, pour faire leur salut.

---

3 Robert Arnauld d'Andilly, *Stances pour Jesus-Christ* (Paris : Edme Martin, 1626).

4 Cécile Gazier, *Ces Messieurs de Port-Royal* (Paris : Perrin, 1932).

Ces personnes à la spiritualité rigoureuse et à la morale sévère se placent dans la lignée de la pensée augustinienne. Cette vie se passe spatialement hors du monde à un double égard. Ils s'installent en effet à l'abbaye de Port-Royal, qui se trouve dans la vallée de Chevreuse, à 40 kilomètres à l'ouest de Paris et dans un environnement hostile. Mais au sein même de Port-Royal, ils décident d'aménager les granges et de vivre ainsi en marge de l'abbaye, ce qui rajoute à l'écart géographique tout en créant un écart social visant à l'humiliation volontaire. Dans la lignée des premiers chrétiens, les Solitaires se veulent des anachorètes vivant leur foi de manière libre par rapport au monde et à l'Église (ils ne prononcent pas de vœux) : ils procèdent ainsi à une mise à l'écart volontaire, à la fois spatiale et sociale ; deux notions qui se retrouvent dans le champ lexical du désert, largement employé aussi bien par les Solitaires eux-mêmes que par les contemporains[5].

Avant même de se retirer, d'Andilly avait prévu que la procédure se passe sur plusieurs années, afin d'assurer la carrière de ceux qu'il laissait dans le monde, en particulier son fils Simon[6]. Il laisse ainsi accroire que son retrait sera définitif et que rien ne pourra l'entraver. C'est ce qui explique la réaction apeurée de son fils, qui se sent abandonné[7]. Les actions de d'Andilly sont ainsi plus ou moins celles d'une personne qui prépare sa mort, une mort sociale qui passe par un testament destiné à répartir sa fortune et ses biens entre ses proches. Alors que la décision est prise en octobre 1643 et qu'il s'est donné deux ans pour régler ses affaires[8], il quitte définitivement la Cour en 1645, soit dix-huit mois après la mort de Saint-Cyran. Alors que le retrait d'Antoine Le Maistre quelques années plus tôt avait fait scandale, le pouvoir royal accepte la décision de d'Andilly et la facilite dans ses modalités pratiques. Car si l'avocat était un jeune homme prometteur, d'Andilly a cinquante ans passés et sa carrière derrière lui : il n'a pas été employé par le roi depuis 1635 et n'a plus rien à attendre du monde. La reine Anne d'Autriche accepte ainsi que son titre de conseiller d'État passe à Simon Arnauld, de même qu'une pension de

5 Par exemple Mme de Sévigné, *Correspondance*, vol. 1, éd. R. Duchêne (Paris : Gallimard), 681, à Mme de Grignan, Paris, 26 janvier 1674 : « Ce Port-Royal est une Thébaïde. […] C'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée ».

6 Simon Arnauld de Briottes, connu à partir de 1660 comme S. Arnauld de Pomponne (1618-1699), qui devient ambassadeur puis ministre et secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

7 Rémi Mathis, *Le Solitaire et le Ministre. Autour de la correspondance entre Robert Arnauld d'Andilly et Simon Arnauld de Pomponne* (Paris : Nolin, 2010), lettre 3, Pomponne, 23 octobre 1643.

8 Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, éd. R. Pouzet (Paris : H. Champion), p. 307.

4000 livres : à peine la demande est-elle faite que le changement est effectif[9]. Cette mort au monde est cependant elle-même mise en scène selon un schéma que l'on retrouve souvent dans la vie et la carrière de d'Andilly, ce qui fait de lui, avant même son retrait, un solitaire à part.

À part car entretenant dès le départ un rapport particulier au pouvoir. Avant de quitter le monde, il rend visite à la reine mère et à Mazarin[10], ce qui lui donne une stature exceptionnelle. Sa retraite n'est *ipso facto* plus seulement celle d'un homme pieux mais celle d'un courtisan, connue de la Cour toute entière. La solitude n'en est déjà plus tout à fait une. Et ce d'autant qu'il continue à entretenir des liens avec le monde après sa retraite. Il se rend parfois physiquement à Paris : c'est là qu'il rencontre Mme Du Plessis, aux sermons d'Antoine Singlin. Et surtout, il publie des ouvrages, traduit de nombreux textes religieux et fait connaître des mystiques espagnols, en un dialogue avec le monde dans lequel on peut aller jusqu'à reconnaître une volonté d'agir sur lui dans une perspective dévote.

Rapidement, le comportement de d'Andilly se singularise donc par rapport à celui des autres Solitaires dans la mesure où sa volonté de rupture avec le monde n'est pas toujours claire et évidente. Dès lors se pose la question des rapports avec le pouvoir royal de ce vieux courtisan dans le contexte des polémiques jansénistes.

II. Obtenir l'oreille du roi

Celui qui passe pour le parangon de l'ami, qui se proclame lui-même « savant en amitié », continue à voir de très nombreuses relations qui possèdent un poids dans le monde. Il attire même sur place quelques-unes des « belles amies de Port-Royal[11] », désirant y faire retraite. La mise à l'écart géographique est rapidement remise en cause dans la mesure où Mme de Longueville s'installe dans la clôture même de l'abbaye ou que le duc de Luynes possède un château à proximité immédiate de cette dernière, à Dampierre.

Une sociabilité prenant en compte l'éloignement géographique de Port-Royal se recrée donc, passant plus encore par l'intermédiaire d'une correspondance très active, qui constitue un second coin dans la prétendue mise à l'écart sociale d'un d'Andilly qui a toujours beaucoup écrit. Là encore cette correspondance s'adresse à des personnes importantes – comme la reine de Pologne Marie-Louise de Gonzague-Nevers – susceptibles d'intervenir auprès

9 BnF, mss, fr. 33004, fol. 60-61. Mémoire du 16 janvier 1644. Lettres de conseiller d'État du 17 janvier 1644. Pension du 23 janvier 1644.

10 Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, p. 308.

11 Cécile Gazier, *Les belles amies de Port-Royal* (Paris : Perrin, 1930).

du pouvoir royal et de posséder une influence sur le cours des événements. Elle se double de cadeaux jouant de l'ambiguïté présence/absence : grand spécialiste des arbres fruitiers, d'Andilly offre sa production à ses amis demeurés à la ville, manière de se situer à la fois à Paris et dans sa lointaine campagne.

Le réseau qu'il entretient depuis sa retraite n'est pas seulement amical mais constitue un réseau d'influence visant partiellement à conserver un poids dans la marche des affaires. D'Andilly utilise le fait de se trouver « à l'écart » du monde et de ses intérêts comme un garant de son désintéressement, pour mieux y surgir. Son statut de Solitaire est la garantie de son absence de passion et du fait qu'il ne prend parti que pour les plus grandes gloires de Dieu et du roi – contrairement aux Jésuites qui ne prodiguent des conseils que pour leurs intérêts propres[12].

D'Andilly considère même que cette action de conseil fait partie de ses devoirs et que le pouvoir royal doit se fonder sur ce type de conseillers. Il affirme ainsi en 1667, plus de vingt ans après avoir quitté la Cour et alors qu'il est exilé à Pomponne :

> L'intérêt des rois […] va à connaître le mérite des personnes de toutes conditions les plus capables de les bien servir, à se faire entretenir de leurs bonnes actions, à leur témoigner le gré qu'ils leur en savent et à les louer en ces rencontres en présence de tout le monde pour exciter entre eux cette généreuse émulation qui fait que rien ne leur paraît impossible pour se rendre dignes d'un si grand honneur. […] L'intérêt des rois va à ne se contenter pas de remarquer les signalés services qu'on leur rend mais à les faire écrire dans des registres pour se les faire lire de temps en temps[13].

D'Andilly ne se prive donc pas de faire savoir au roi ce qu'il pense afin de le conseiller, suivant le rôle qu'il s'est lui-même assigné. L'exemple le plus éclatant est celui des duels, pratique que d'Andilly rejette absolument comme contraire à la volonté de Dieu. Il écrit un texte sur le sujet, y revient à plusieurs reprises dans sa correspondance et dans ses mémoires[14]. Sans qu'il s'agisse forcément d'une stratégie consciente, ce comportement constitue en tout cas une politique de pouvoir visant à influer sur les décisions sans en avoir l'air. D'Andilly pallie

---

12 Lettre du 26 mars 1661 de d'Andilly à Louis XIV : « Si mon ardente passion pour vostre service n'estoit connue de Vostre Majesté, j'aurois sujet de craindre qu'elle s'estonnast qu'un homme depuis si longtemps retiré du monde ozast se donner l'honneur de luy escrire. Mais j'ay trop de confiance en sa bonté pour apprehender que dans une joye aussi generale qu'est celle de voir Vostre Majesté prendre elle mesme la conduite de son Estat, elle ait desagreable d'apprendre qu'on n'en est pas moins touché dans le dezert que dans le Louvre. »

13 Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, p. 302.

14 *Ibid*., pp. 305-306.

par là certains échecs personnels, particulièrement celui de n'avoir pu obtenir le préceptorat du jeune roi[15], en lui donnant de véritables conseils sur la politique à mener, religieuse ou non[16]. Il participe ainsi à la marche du monde au nom même de son retrait du monde. Son rejet n'est donc pas total, à l'inverse des éléments les plus radicaux du groupe jansénistes comme Martin de Barcos. Au contraire, sa volonté d'agir sur le pouvoir politique et de fonder sa politique sur des considérations chrétiennes tient plutôt du parti dévot, dans la lignée du Père Joseph servant le roi pour la gloire de Dieu[17].

L'action de d'Andilly prend une couleur toute particulière car celle du Solitaire (1643-1674) ne diffère guère de celle du serviteur du roi (1611-1643). Le meilleur témoin en est ses *Mémoires*, écrits en 1667, où d'Andilly ne fait aucune distinction ni formelle ni de contenu entre les deux grandes périodes de sa vie. Au contraire, au moment même où il décide de se retirer, il se verrait bien en précepteur du roi et le vieux Solitaire de soixante-dix-huit ans rappelle avec complaisance les blandices de la reine mère[18]. C'est pourquoi, une fois retiré du monde, d'Andilly continue à agir pour sa famille, en usant des personnes de la Cour avec qui il a conservé des relations privilégiées. Au premier rang de ces dernières se trouve Anne d'Autriche, mais il tente d'entretenir des relations aussi proches avec son fils une fois que ce dernier devient roi.

Le vieil homme, qui n'a cessé d'écrire livre sur poème et traduction sur traduction tient à rédiger lui-même les lettres de conseiller d'État[19] puis de secrétaire d'État de son fils[20]. D'Andilly voit dans cet honneur l'occasion d'obtenir des louanges du roi non seulement pour Pomponne mais également pour lui et quelques membres de sa famille : il veut faire de ces provisions une sorte de certificat de bonne conduite pour la famille Arnauld, ce qui peut être utile après les turbulences qu'elle a eues à subir. Le projet de d'Andilly a été proposé puisqu'un petit papier de la main de Mme de Pomponne les accompagne, où il

15 Proche d'Anne d'Autriche, il espérait être nommé précepteur du jeune Louis XIV.

16 Il conseille ainsi dans sa lettre du 26 mars d'établir des compagnies de commerce, de renforcer sa flotte.

17 Benoist Pierre, *Le Père Joseph. L'éminence grise de Richelieu* (Paris : Perrin, 2007).

18 Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires,* p. 301 : « Mais quelle preuve de l'extrême confiance dont elle m'honorait peut être plus grande que ce qu'elle me dit durant le dernier voyage du roi, que l'une des choses du monde qu'elle désirait le plus était, si cela dépendait d'elle, de me mettre M. le Dauphin entre les mains pour l'élever comme je voudrais ? « Car, ajouta-t-elle, que pourrais-je faire de mieux que de mettre le roi entre les mains d'un homme à qui Dieu a donné le cœur d'un roi ? » ».

19 Pomponne avait été nommé conseiller d'État en 1644 mais il a été privé de ce titre par la réorganisation de 1657. Il est de nouveau nommé conseiller d'État en 1669.

20 Les deux rédactions successives de d'Andilly et la rédaction définitive des lettres sont données en annexe.

est inscrit : « L'on dit qu'il ne faut pas parler du dessein que l'on avoit de restablir la maison Barberine[21] ». Mais la suppression de cette phrase – bien que le solitaire ait déjà supprimé de lui-même le passage sur ses ancêtres éloignés La Mothe-Arnauld et Arnauld Du Fort – ne suffit pas à rendre sa rédaction acceptable : on peut lire au dos d'un des exemplaires « elles n'ont pas esté exactement dressées comme cela[22] ». Quelques passages ont néanmoins été repris par la chancellerie : d'Andilly obtient entre autres que l'on cite ses propres missions. Il serait toutefois illusoire de marquer une séparation totale et artificielle entre l'action du courtisan pour son fils et celles du janséniste pour son parti : les répercussions sur les polémiques religieuses sont inévitables, tant le jansénisme est lié à la famille Arnauld et tant exalter celle-ci revient à justifier celui-là.

Les événements qui traversent la vie de Port-Royal sont donc l'occasion de retours ponctuels mais réguliers dans le monde[23], qui résultent, pour d'Andilly, d'une obligation morale à laquelle il doit sacrifier. Son rôle consiste surtout à donner de la résonance aux événements et à les mettre en scène. L'épisode des journées d'août 1664 au cours desquelles les religieuses sont dispersées dans divers couvents de Paris et où d'Andilly joue un rôle important et bien connu, est à ce point théâtral et tragique qu'il a été récrit et mis en scène par Montherlant[24]. De manière plus directe, on le voit également plaider la cause de Port-Royal et du jansénisme auprès de la reine mère et de Mazarin, à qui il envoie les écrits de son frère Antoine par l'intermédiaire de Claude Auvry, l'influent évêque de Coutances[25].

Le Solitaire n'en est donc pas toujours un. Le courtisan prend souvent le dessus sur l'anachorète. Bien plus, d'Andilly joue de son statut pour intervenir dans les affaires du monde, dont il tente de prétendre qu'elles ne le regardent nullement. Pourtant, nous le voyons à plusieurs reprises intéressé et tentant d'imposer ses vues à un pouvoir royal dont il demeure proche – en tout cas suffisamment pour être pris en compte, dans un sens ou dans l'autre. Paule Jansen faisait déjà remarquer que durant la décennie 1650, d'Andilly agissait « en janséniste mais aussi en chef de famille[26] » : par son comportement, il se

21 Bibl. de l'Ars., ms 6037, fol. 424.

22 Bibl. de l'Ars., ms 6037, fol. 428.

23 Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires,* pp. 310-311 : « j'ay ai passé près de vingt années et le repos dont j'y jouissais était trop grand pour durer toujours. Mais le fantôme du jansénisme à qui rien n'est impénétrable […] ne manqua pas de le traverser ».

24 Henry de Montherlant. *Port-Royal* (Paris : Gallimard, 1954).

25 Paule Jansen, *Arnauld d'Andilly défenseur de Port-Royal (1654-1659). Sa correspondance inédite avec la Cour conservée dans les archives du ministère des Affaires étrangères* (Paris : Vrin, 1973).

26 *Ibid*., p. 21.

situe à la jonction entre un jansénisme mondain (celui de la grande noblesse et des salons) et de l'extra-mondain (les Solitaires proprement dits), brouillant les frontières entre ces deux catégories. Tenter d'agir ne suffit cependant pas si l'oreille de l'interlocuteur n'est pas prête à recevoir le message que l'on veut faire passer. Or, les réactions du pouvoir royal aux tentatives de d'Andilly sont fort variées selon les périodes : aussi convient-il d'établir une typologie selon les périodes afin de mieux cerner l'influence de d'Andilly sur le pouvoir royal.

III. Du côté du pouvoir : manipulation, rejet, apaisement

1. Utiliser l'ambitieux (1643-1658)

La manière dont le pouvoir royal tente de résoudre la question du jansénisme connaît des inflexions importantes, dûes pour une large part au contexte religieux, intérieur et diplomatique. Aussi, son comportement à l'égard de d'Andilly varie-t-il à l'aune de cette politique.

Si d'Andilly se retire dans les bonnes grâces d'Anne d'Autriche, la situation se tend rapidement avec, d'une part, la publication de textes jansénistes, et, d'autre part, de condamnations venant de Rome ou de la Sorbonne. Rapidement, la question de la grâce n'est pas seulement théologique mais constitue un enjeu politique, notamment vis-à-vis du pape. C'est l'occasion pour Mazarin de donner à peu de frais des gages de bonne conduite au pape avec lequel il est en délicatesse. Il utilise d'Andilly qui se présente comme le chef de file des jansénistes, capable d'avoir une influence et un poids sur les polémiques.

En 1653, les cinq propositions hérétiques que l'on dit avoir trouvées chez Jansénius ont été condamnées à Rome par la bulle *Cum occasione*[27]. Puis, l'année suivante, des prélats réunis au Louvre, ont formellement attribué ces propositions à Jansenius : cet acte a été approuvé par un bref du pape reçu au début de l'année 1655. Enfin, une bulle du nouveau pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656, est présentée à une assemblée du clergé réunie par Mazarin en mars 1657. C'est là que l'on décide de la recevoir, de la publier, de la faire exécuter dans chaque diocèse et de rédiger un formulaire que chaque ecclésiastique doit signer pour prouver sa soumission à la constitution. Plus largement, de 1653 à sa mort, le cardinal Mazarin utilise la cause janséniste pour donner à peu de frais des gages de catholicité et d'obéissance à un pape dont il a besoin et qui lui est hostile dans la guerre menée contre l'Espagne[28]. Or, dans ce contexte, le cardinal utilise très habilement d'Andilly et l'oblige à se dévoiler.

---

27 Françoise Hildesheimer, *Le Jansénisme* (Paris : Publisud, 1992), p. 58.

28 C'est la thèse soutenue par Paule Jansen, *Arnauld d'Andilly, défenseur de Port-Royal, 1654-1659* (Paris, 1973), p. 133.

C'est à cette époque que ce dernier perd peu à peu son statut de chef des jansénistes pour évoluer vers un rôle d'intermédiaire, de négociateur chargé de soutenir la cause de Port-Royal auprès de la cour. Mais d'Andilly échoue dans sa mission et son échec rejaillit sur son fils, qui est marqué du sceau infamant du jansénisme[29]. Le pouvoir royal joue là de l'ambiguïté que d'Andilly cultive lui-même. Il fait de la plus mondaine des personnes retirées un ambassadeur pour les autres, ce qui est pour lui un moyen d'accepter le fait que ce retrait du monde n'en soit pas tout à fait un. Mais le pouvoir royal accepte uniquement ce stratagème parce qu'il en tire les ficelles : c'est pourquoi Mazarin puis Louis XIV n'hésitent pas à rudement rabrouer d'Andilly dès qu'il est trop exigeant ou tente de se placer dans une relation d'égal à égal.

2. Rejeter le jansénisme (1658-1668)

Un premier avertissement est lancé en 1658 quand le pouvoir royal réagit rudement aux avances de d'Andilly qui cherche alors à faire nommer son fils chancelier de Monsieur[30]. Mazarin préfère placer auprès du jeune duc des personnes de confiance qui ne puissent pas influer négativement sur sa conduite et écarte Simon Arnauld, dont l'appartenance à une famille trop impliquée dans les affaires politiques et religieuses a nui. Malgré cela, d'Andilly tente d'adoucir la décision royale, par les mêmes artifices que ce parfait courtisan utilise souvent. Il fait voir combien la décision le touche et le déçoit et il dément formellement être janséniste, ne sachant même ce que signifie ce terme[31]. Mais il ne s'attire qu'une réponse certes pleine d'amitié pour le solitaire mais très ferme dans sa condamnation du jansénisme, « hérésie », « pernicieuse erreur », et quelque peu moqueuse de ses exagérations rhétoriques[32]. La raison d'une telle exclusion est très claire et donnée par la reine à d'Andilly.

> Quelques impressions que fassent sur moi les services que vous et votre fils avez rendus, je ne puis me résoudre à me relâcher en faveur de qui que ce soit du soin et de l'exactitude avec laquelle je souhaite qu'il soit entretenu dans la pureté de la religion et dans la vraie foi et soumission chrétienne à l'Église. C'est cette raison, je vous l'avoue, qui m'oblige d'éloigner de lui les personnes

29 Paule Jansen, *Arnauld d'Andilly…,* pp. 20-24.

30 Philippe, duc d'Anjou [et plus tard d'Orléans], frère du roi, alors premier sur la liste de succession au trône.

31 C'est du moins ce qui apparaît de la réponse de la reine mère (Cité par Louis Delavaud, *Le Marquis de Pomponne* (Paris : Plon, 1911), pp. 24-25, lettre de la reine mère à d'Andilly, Paris, 30 juin 1659) : la lettre de d'Andilly n'a pas été retrouvée.

32 Cité par Louis Delavaud, *op. cit.*, pp. 24-25. Lettre de la reine mère à d'Andilly, Paris, 30 juin 1659 : « Quelque tendresse que vous ayez pour votre fils, j'ai de la peine à croire que vous ayez ressenti autant de déplaisir que vous m'en avez voulu faire paraître. »

> qui peuvent par leur communication lui inspirer des sentimens contraires et je ne puis ne pas soupçonner votre fils, sachant dans quelles maximes il a été élevé, quel a été le lieu de son éducation et la déférence et la soumission qu'il a pour tous vos sentimens et pour toutes vos volontés, de sorte que je vois avec déplaisir dans cette rencontre que le fils sera nécessité de porter la peine du soupçon que l'on a conçu de son père[33].

On ne veut pas placer un janséniste – ou un fils de janséniste – dans le proche entourage de Monsieur. Le fils de d'Andilly est intrinsèquement incapable de remplir cette charge. Non pour ce qu'il a fait mais pour ce qu'il est. La reine et Mazarin donnent ainsi un contour au groupe janséniste dont ils combattent l'influence en y incluant des personnes malgré elles et en se fondant sur de simples liens de famille. L'exclusion est d'ailleurs bien circonscrite : elle ne touche que cet emploi précis par la position qu'elle implique, dont les jansénistes risqueraient de profiter. Mais elle ne tient nullement à la personne de Simon Arnauld, que Mazarin espère voir encore servir dans un autre emploi, c'est ce que le cardinal lui assure[34] et ce que l'on fait également savoir à Fabert[35].

En 1659, l'ascendant de d'Andilly sur son fils est encore énorme. Celui-ci a longtemps bénéficié à Simon, qui a ainsi acquis amis et protecteurs. Une grande partie de son réseau social est encore dûe, à cette date, à son père, ce qui lui a permis de gagner pensions, emplois et honneurs. Simon Arnauld découvre à cette occasion la face cachée de la sollicitude paternelle. Dans une période où les controverses politiques et religieuses ont gagné en importance, où le problème du janséniste se pose avec une acuité nouvelle, d'Andilly projette sur son fils une ombre de soupçon. Simon Arnauld est certes un serviteur apprécié mais le pouvoir royal le considère surtout comme le fils d'un père trop enclin à la polémique.

Le rôle joué par d'Andilly lors de la dispersion des religieuses de Port-Royal le 26 août 1664 amène à un rejet définitif. Cet épisode est l'occasion pour le

---

33 Cité par Louis Delavaud, *op. cit.*, p. 24. Lettre de la reine mère à d'Andilly, Paris, 30 juin 1659.

34 Bibl. de l'Ars., ms 6035, fol. 348, Mazarin à Simon Arnauld, Cadillac, 16 juillet 1659 : « Vous ne devez croire que cette exclusion s'estende à tous les autres establissemens auxquels vous pourriez songer et je vous assure que quand il se presentera occasion de vous en procurer quelqu'un plus considerable encores que celuy là, pourveu qu'il ne s'y rencontre pas des circonstances qui obligent a avoir autant de circonspections, je l'embrasseray avec chaleur. »

35 Bibl. de l'Ars., ms 6035, fol. 381-383, Fabert à d'Andilly, s.l., 12 octobre 1659 : « Il y a plus d'un employ dans l'Estat et dans la cour ; et de la sorte que la reine et Son Eminence ont parlez [sic] de sa personne et de ses services, il doibt esperer que l'exclusion d'un employ n'est pas celle de tous. »

pouvoir royal de véritablement prendre acte de l'extraordinaire ambiguïté de cette retraite qui n'en est pas une. Expulser un Solitaire hors de son désert signifie dénier la qualité de désert à cette retraite et considérer que le solitaire ne l'est guère. Il démontre par l'action qu'il convient d'effectuer une distinction entre l'isolement géographique et l'isolement social et intellectuel. Au-delà de la mythologie construite sur la thébaïde que constituerait Port-Royal, le roi exige une véritable mise à l'écart du trop remuant vieillard. Il l'envoie donc à Pomponne, chez son fils qui se trouve alors lui-même en exil en raison de sa trop grande proximité avec le surintendant Fouquet.

3. Vers un apaisement (1668-1674)

Curieusement, dans un premier temps la Paix de l'Église qui apaise pour un temps les querelles jansénistes n'ont pas d'influence sur le lieu de vie de d'Andilly qui ne cherche pas à rentrer dans son « désert » qui aurait pu en redevenir un. Mais si ce dernier demeure à Pomponne, c'est essentiellement pour des raisons familiales : il s'occupe de ses petits-enfants pendant l'absence de son fils, ambassadeur à Stockholm puis à La Haye – et vit de toute façon dans le pavillon de Bellevue, à l'écart du château et de la vie mondaine.

En tout état de cause, les événements à la fois politiques et religieux ont une influence sur la relation que d'Andilly entretient avec le pouvoir royal. L'apaisement de la polémique janséniste et le fait que son fils se trouve employé à des postes importants retend les liens. Ainsi, le 11 septembre 1671, quelques jours seulement après que Pomponne a été nommé secrétaire d'État des Affaires étrangères par Louis XIV, d'Andilly se rend à Versailles afin de remercier le roi[36] : l'écart géographique et social entre le monde et la retraite s'est amenuisé. C'est alors à certains augustiniens de voir d'un mauvais œil les relations entretenues avec le pouvoir politique. Les jansénistes les plus radicaux, au premier rang desquels Martin de Barcos, consi–dèrent en effet qu'il s'agit d'une compromission inutile avec le monde[37]. Ils continuent à penser la rupture absolue entre les deux mondes et qu'il est impossible que d'Andilly ne soit plus « à l'écart » sans se perdre et manquer son salut.

---

36 La relation que fait d'Andilly de cette journée est publiée dans Rémi Mathis, *Le Solitaire et le Ministre. Autour de la correspondance Arnauld d'Andilly – Arnauld de Pomponne* (Paris : Nolin, 2010).

37 Martin de Barcos, Correspondance de Martin de Barcos abbé de Saint-Cyran avec les abbesses de Port-Royal et les principaux personnages du groupe janséniste, éd. L. Goldmann (PUF, 1956).

Conclusion

Le retrait du monde de d'Andilly se place dans une représentation de la mise à l'écart qui correspond à une très ancienne tradition chrétienne, celle du « désert » des premiers Pères de l'Église, ceux-là mêmes qu'il traduit le reste de sa vie. Mais alors qu'il tente d'établir une rupture franche entre son passé de courtisan et celle de personne qui fait son salut, la tentative est vouée à l'échec – largement volontaire – dans la mesure où les événements (et certainement sa personnalité) le poussent à conserver des liens dans le monde. La mise à l'écart sociale – plus importante dans ce cas que celle géographique – est rapidement mise en cause : d'Andilly conserve son influence, même au fond de la vallée de Chevreuse. Bien plus, il cherche à conserver une influence politique et à agir dans des directions diverses. Essentiellement, pour le roi, Dieu et sa famille. Il s'insère dans les polémiques religieuses, parfois avec la bénédiction du pouvoir royal qui peut ainsi le manipuler. Le roi et ses conseillers ne jouent toutefois ce jeu que jusqu'à un certain point, qui est atteint lorsque le jansénisme représente un danger pour le pouvoir royal. Ce dernier cesse alors de faire le dupe et met réellement fin à la présence sociale de d'Andilly en l'expulsant – ce qui montre que, pour le roi, une véritable mise à l'écart est plus sociale que géographique puisque Pomponne n'est pas plus isolé que Port-Royal.

Mais d'Andilly ne cesse finalement pas de tenter de mettre en avant sa famille et d'user de son influence de courtisan. Avec le risque de n'être jamais véritablement solitaire au sens où l'entendent les autres jansénistes, ce qui provoque des incompréhensions dans leur sein même[38] alors que d'Andilly est persuadé d'œuvrer pour lui. En jeu se trouvent la définition de la retraite et de la mise à l'écart du monde et ses modalités d'application, et plus largement la place que doivent tenir les jansénistes dans la société du temps. La figure de d'Andilly est particulièrement intéressante dans la mesure où il se situe au point de jonction du jansénisme mondain et de l'extra-mondain. Il serait sans doute trop rapide de considérer que sa vie est partagée en deux périodes, l'une mondaine et l'autre tout entière située dans la contemplation de Dieu et consacrée à son salut. Il est ainsi intéressant de lire dans ses *Mémoires* le peu de place qu'il accorde à sa vie aux Granges, dont on ne sait finalement rien. Les seuls passages à ce propos servent à le mettre en valeur dans son abnégation, son refus du monde et sa capacité à améliorer les terrains de l'abbaye. Le lien entre les deux d'Andilly – le courtisan et le religieux – et l'explication de l'échec (à l'aune des autres jansénistes) de son retrait du monde sont sans doute à

[38] En plus des paroles de Barcos, déjà citées, on peut mentionner la lutte entamée en 1672-1673 entre d'une part les religieuses de Port-Royal et Luzancy, d'autre part Pomponne et sa famille pour savoir si d'Andilly doit rester à Pomponne ou rentrer aux Granges.

rechercher dans sa volonté d'agir toujours et dans le « moi » proéminent dont il fait montre dans ce texte – nouveau paradoxe chez un janséniste, qui est lui aussi à explorer.

Annexe

Provisions de la charge de secrétaire d'État des Affaires étrangères de Simon Arnauld de Pomponne. Projet rédigé par Robert Arnauld d'Andilly et rédaction définitive.

Projet

A. (a) Bibl. de l'Ars., ms 6037 fol. 423-v ; (b) id., fol. 425-v ; (c) id., fol. 427-v.
B. Bibl. de l'Ars., ms 6037, fol. 429-v. Brouillon autographe.

Rédaction finale

A. Arch. nat., O1, 15, fol. 461v-463, « Provisions de la charge de secrétaire d'Estat de M. de Pomponne. »
B. Arch. des aff. étr., MD France 416, fol. 239- v, « Provisions de secretaire d'Estat en faveur de Monseigneur de Pomponne. »
C. Bibl. de l'Ars., ms 6037, fol. 404-405, « Provision de secretaire d'Estat pour M. de Pomponne. »

1. Projet de Robert Arnauld d'Andilly.

Louis, etc. à tous ceux, etc. salut. La prudence des rois ne paroissant en rien dadvantage qu'au soin qu'ils prennent de remplir les grandes charges de personnes dont la probité la capacité et le zele pour leur service leur soient si connus qu'ils ne puissent doutter d'en estre utilement servis et une charge de secretaire d'Estat et de nos commandements et finances estant à present vacant par le deceds du sieur de Lionne[39] et par la demission volontaire[40] du sieur de

39 Hugues de Lionne (1611-1671), ministre d'État et prédécesseur de Pomponne comme secrétaire d'État des Affaires étrangères (1663-1671).

40 B. *Volontaire* dans l'interligne.

Berny[41] son filz que nous en avions pourveu en survivance, nous avons jetté les yeux sur nostre amé et feal conseiller ordinaire[42] en nos conseils d'Estat, de direction et[43] finances le s[r] Simon[44] Arnauld de Pomponne, aprés nous estre representé les fidelles et recommandables services qu'il a rendus depuis plusieurs années au feu roy nostre très honoré seigneur et pere de glorieuse memoire et à nous dans les affaires de Piedmont, dans l'intendance de nostre armée navale de Naples, dans celle de nos armées de Catalogne, dans[45] une negotiation avec le duc de Mantoue d'une si grande consequence qu'elle nous conserva Cazal, dans deux ambassades extraordinaires de Suede, dont il en exerce[46] presentement une et dans une autre ambassade vers les Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas[47], à l'exemple de ses proches et particulierement du s[r] Arnauld d'Andilly son pere, conseiller en nos conseils, dans les longs emplois qu'il a eus tant dans nos finances que dans l'intendance de nos armées et dans plusieurs importantes occasions où sa suffisance et sa singuliere probité se sont signalées[48], comme aussi du s[r] evesque d'Angers son oncle[49] dans la grande negotiation avec le pape Innocent X[e] qui dura deux ans lorsque la guerre estant allumee en Italie entre la France et l'Espagne, nous n'avions point d'ambassadeur a Rome et avions entrepris d'y restablir la maison Barberine, dont il vint a bout par sa bonne conduitte et contribua par sa fermeté à maintenir la dignité de nostre couronne en d'autres importantes occasions telle que fut celle de l'amirauté de Castille. À ces causes[50] etc.

---

41 Louis de Lionne, marquis de Berny (1646-1708) avait obtenu le survivance de son père Hugues en 1667. À la mort de son père il donna sa démission et le roi lui donna la charge de premier écuyer de la Grande Écurie.

42 B. *Ordinaire* dans l'interligne.

43 B. *Des* barré.

44 B. *Simon* dans l'interligne.

45 B. Remplace *d'* barré.

46 B. *Exerce* dans l'interligne remplace *fait*, barré.

47 B. *et… Pays-Bas* dans l'interligne remplace *et une des Pays-Bas des Provinces-Unies*, barré.

48 B. *où sa… signalées* dans la marge remplace *dont il s'est dignement acquitté*, barré.

49 Henri Arnauld (1597-1692), évêque d'Angers, frère de d'Andilly. Il a effectué deux missions diplomatiques en Italie, dont une de 1645 à 1648 consistait à réconcilier Innocent X avec la famille Barberini.

50 B. Avant « à ces causes », la phrase se poursuit ainsi : « et qui reussit ainsi que nous le pouvions souhaitter. Comme aussy des s[rs] de La Mothe-Arnauld et Arnauld, ses grands-oncles, dont le premier sous le regne de Henry le Grand nostre ayeul d'immortelle memoire eut une si grande part au gain de la bataille d'Yssoire dans laquelle il blessa et prit prisonnier le general de l'armée de la Ligue, et l'autre qui estoit marechal de nos camps et armées, marechal de camps de nostre regiment de

2. Rédaction définitive

Louis etc. À tous ceux etc., salut. L'application continuelle que nous donnons à la conduite des affaires[51] de nostre royaume consistant en partie au choix que nous faisons des personnes capables d'en remplir dignement les premiers employs, et l'une des charges de secretaire d'Estat de nos commandemens et finances estant maintenant[52] vacante par le deceds du feu sr de Lionne et par la demission pure et simple qu'en a faite en nos mains Louis de Lionne, marquis de Berny[53], son fils, receu en survivance de lad. charge, nous avons creu ne pouvoir jeter les yeux sur personne qui la peut[54] exercer avec plus de capacité que nostre amé et feal conseiller ordinaire en nos conseils et nostre ambassadeur extraordinaire en Suede, Mre Simon Arnauld de Pomponne, duquel la capacité, experience et fidelité nous sont connues par les divers employs qui luy ont esté confiez ces derniers temps par le feu roy nostre très honoré seigneur et pere et par nous, tant dans les affaires de Piedmont, dans les intendances de nostre armée navalle de Naples et de nos armées de Catalogne que dans toutes les autres negotiations importantes ausquelles nous l'avons employé, et particulierement en celle du duc de Mantoue en l'année [1654] pour la conservation de Casal et, en dernier lieu, dans les ambassades de Suede et de Hollande, dont il s'est acquité à nostre entiere satisffaction ; mettant d'ailleurs en consideration les services de nostre amé et feal conseiller ordinaire en nos conseils Mre Arnaud d'Andilly son pere, par les preuves qu'il nous en a données en plusieurs negotiations secrettes, employs dans nos finances et intendances de nos armées. À ces causes et autres à ce nous mouvans, avons aud. sr de Pomponne donné et octroyé par ces presentes signées de nostre main l'estat et office de secretaire d'Estat et de nos commandemens et finances que tenoient et exerçoient lesd. srs de Lionne et marquis de Berny à la survivance l'un de l'autre, vacant comme dit est par le deceds dud. sr de Lionne et la demission volontaire que led. sr marquis de Berny en a faite en nos mains par sa procuration cy attachée sous le contreseel de nostre chancellerie, pour doresnavant nous y servir et led. estat et office exercer, en jouir et uzer par led. sr de Pomponne aux honneurs, authoritez, prerogatives, preeminences, privileges, franchises, libertez, gages, droits, estats,

---

Champagne et gouverneur de Fort-Louis a tant contribué par ses services à la reduction de La Rochelle qu'il a merité que nous en conservions le souvenir. »

51 B. *Que nous donnons aux affaires*…

52 B. *Estant vacante…*

53 B. *Le sr de Berny*…

54 B. *Qui la pust exercer*…

pensions, appointemens, fruits, proffits, revenus et esmolumens accoustumez et qui y appartiennent, avec pouvoir de signer et expedier toutes et chacunes les despesches tant patentes que closes, ordonnances, estats, pouvoirs, commissions et generalement toutes autres despesches dependantes de lad. charge de secretaire d'Estat tout ainsy qu'ont fait ou peu faire lesd. s^{r} de Lionne et marquis de Berny pere et fils et les autres qui ont exercé lad. charge avant eux et ce tant qu'il nous plaira. Sy donnons en mandement à nostre amé et feal conseiller en nostre conseil d'Estat et garde de nostre Tresor royal, tresorier de nostre maison et à tous autres nos comptables qu'il appartiendra, qu'aprés que nous aurons receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils luy payent, baillent et deslivrent les gages, estats, appointemens et droits appartenans aud. estat et office doresnavant par chacun an aux termes et en la maniere accoustumée, à commencer du jour et datte desd. presentes, rapportant lesquelles ou copie d'icelles deument collationnée pour une fois seulement avec quittance dud. sr de Pomponne sur ce suffisant, tout ce que payé, baillé et deslivré luy aura esté à l'occasion susd. sera passé et alloué en la despense de leurs comptes desduit et rabatu de la recette d'iceux par nos amez et feaux les gens de nos comptes à Paris, ausquels mandons ainsy le faire sans difficulté et de faire enregistrer cesd. presentes au greffe de la chambre de nosd. comptes. Car tel etc. En tesmoing etc. Données à Saint-Germain-en-Laye le dernier jour d'octobre l'an de grace 1671 et de nostre regne le XXIX[55] signé Louis[56] et sur le reply, par le roy, Colbert.

55 B. : *le 29e*

56 B. : *signé Colbert*.